



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

À la fin du CODEC en 2019, les élus ont souhaité poursuivre la dynamique d'économie circulaire initiée. Ils ont confirmé leur volonté d'inscrire leur politique dans le développement durable du territoire et de fixer leur engagement dans un nouveau programme d'optimisation de la gestion des déchets ménagers de 6 ans.

S'il est construit dans la continuité des actions passées, ce nouveau programme déchets réoriente, toutefois, les priorités vers les enjeux du territoire et l'évolution de la fiscalité. En cohérence avec le plan de prévention régional et la loi anti-gaspillage et économie circulaire, il poursuit une triple ambition : réduire l'enfouissement ; amplifier la réduction et la valorisation des déchets et réaliser des économies sur les opérations de collecte, de transfert et de traitement. Les marges dégagées seront réinvesties dans des boucles locales de réemploi et de recyclage créatrices d'emplois. Ce nouveau programme est construit sur 3 axes pour limiter le gaspillage de la ressource déchets et placer la gestion des déchets ménagers dans une dynamique d'économie circulaire.



Axe 1 - Repenser l'organisation de la gestion des déchets dans une perspective de baisse des tonnages de déchets de manière à maîtriser les dépenses en s'appuyant sur des dispositifs agiles et évolutifs, sur la coopération et la mutualisation de moyens entre territoires ainsi que sur les atouts de l'outil numérique et des nouveaux systèmes de communication. Le territoire SIEEEN compte poursuivre ainsi les actions structurantes et vertueuses de coopérations territoriales dans une logique de mutualisation des moyens, d'optimisation du fonctionnement des équipements et de mise en synergie de projets.

Le CODEC a permis de constituer un réseau de recycleries et de ressourceries sur le territoire. Celui-ci tisse des liens avec d'autres structures telles que la Croix Rouge et Emmaüs. Des collectivités ont également rejoint le réseau au sein duquel on retrouve des FabLab, des cybercafés et des services départementaux. 4 à 5 réunions sont organisées sur l'année pour favoriser les échanges et mutualiser les expériences. Fin 2019, le réseau a choisi de se donner un nom : CESAR 58 (Collectif de l'Économie Solidaire des Acteurs du Réemploi de la Nièvre). Il va bâtir son identité et élaborer un plan de communication pluri media afin d'assurer sa visibilité sur le territoire.

La rationalisation du transport entre territoires ou entre activités s'avère, en outre, un enjeu important compte tenu de son impact environnemental et économique. La convention interservice entre la Régie SIEEEN Chaleur et le service Déchets ménagers permet déjà d'utiliser la flotte de camions de ce dernier pour le transport de bois énergie entre Rouy et Château-Chinon, notamment.

Par ailleurs, le projet de centre de tri des emballages interdépartemental, porté par 18 collectivités de l'Indre, du Cher et de la Nièvre, est en cours de concrétisation. Cet équipement viendra combler un vide d'infrastructures dont souffrent les 3 départements. En regroupant leurs tonnages respectifs et en mutualisant les moyens techniques et humains, les territoires pourront tendre vers une gestion efficace de la ressource déchets.



Axe 2 - Replacer le citoyen au cœur du dispositif en lui offrant les moyens de s'impliquer et de s'exprimer grâce à des lieux de discussion et d'échanges (forums, focus groupe, partenariats avec des associations) par le biais de nouveaux moyens d'actions (réseaux sociaux, enquêtes/sondages) ou la mobilisation de relais (les communes comme périmètres d'action les plus efficaces). La dynamique d'économie circulaire a également une forte portée sociale et solidaire comme en témoigne le partenariat, en cours depuis 2015, entre le Syndicat et l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (ANAR). L'intégration de clauses sociales dans l'appel d'offres d'exploitation du centre de pré-tri de Rouy a permis l'emploi et l'accompagnement de 4 personnes en insertion, et ce, de manière durable.

Des animations sont, en outre, organisées sur le territoire pour sensibiliser les ménages à l'éco-consommation (échanges sur les couches lavables). Elles sont déclinées également dans les écoles pour sensibiliser les élèves au tri des déchets (découverte des matières, poubelle pédagogique, projet d'éco-responsabilité des écoles...).

Le SIEEEN a réalisé, avec ses adhérents, le feuillet humoristique « Pour le meilleur et pour le tri » pour sensibiliser les ménages aux erreurs de tri, au choix des sacs selon les types de déchets, aux refus de tri, au compost et au recyclage du papier, entre autres.

Axe 3 - Soutenir l'initiative locale, accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets afin de favoriser autant que possible l'émergence de nouvelles filières locales ou de services. Le SIEEEN entend favoriser le développement de filières porteuses qui permettent le réemploi et la valorisation de déchets produits sur le territoire dans une dynamique d'économie circulaire.

Une étude est en cours avec Nevers Agglomération et un acteur du monde agricole pour la création d'une unité de méthanisation pour la production de biogaz à partir des biodéchets, des boues de station d'épuration et des déchets agricoles.

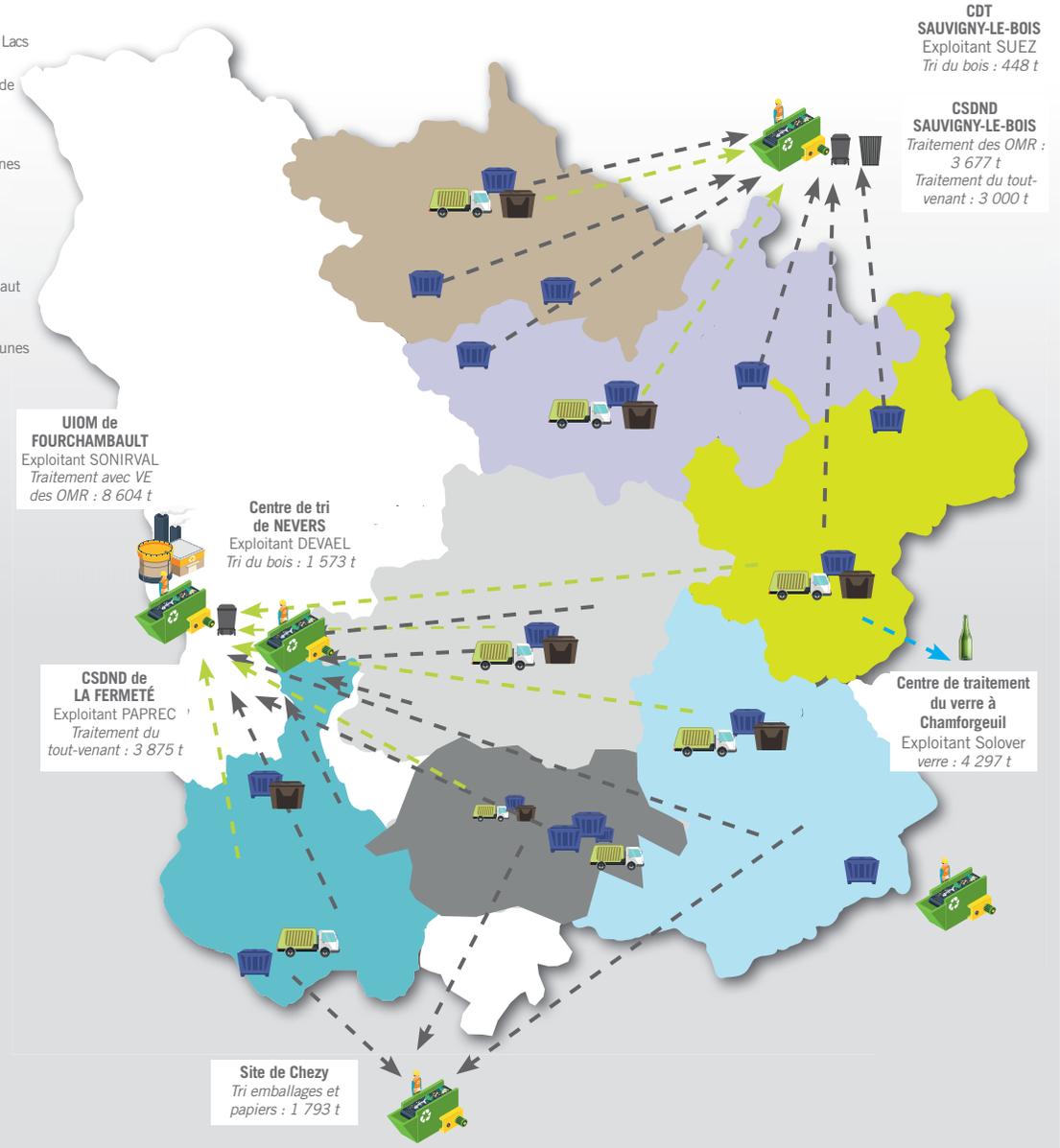
Une étude départementale sur la gestion des déchets du BTP sur le territoire a été retenue dans le cadre de l'appel à projets Économie circulaire Bourgogne Franche-Comté porté par l'Ademe et la Région. Confiée, en 2019, aux bureaux d'études Trident Service et Recovering, l'étude laisse entrevoir des opportunités nouvelles en matière de prévention, de réemploi et de recyclage de matériaux ou déchets issus des activités du BTP. Ces derniers constituent, en effet, un gisement plus important que les déchets ménagers mais sont insuffisamment valorisés.



LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET UNITÉS DE TRAITEMENT 2019 ET TONNAGES TRAITÉS

- Non-gérés par le SIEEEN
- Château-Chinon : Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs
Pop. concernées : 9 879 hab.
- Chantenay-Saint-Imbert : SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier et SYCTOM Avril-Fleury-Lucenay
Pop. concernées : 16 448 hab.
- Corbigny : Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny
Pop. concernées : 10 706 hab.
- Champvert : Communauté de communes Sud Nivernais
Pop. concernées : 16 406 hab.
- Rix : Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne
Pop. concernées : 15 031 hab.
- Préporché : Communauté de communes Bazois Loire Morvan
Pop. concernées : 10 429 hab.
- Rouy : Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais
Pop. concernées : 12 233 hab.

-  Incinérateur
-  Centre de tri
-  Déchetterie
-  Plate-forme de compostage
-  Quai de transfert
-  Traitement OMR
-  Traitement tout-venant
-  Verrier
-  Flux des emballages et papiers
-  Flux des ordures ménagères
-  Flux du verre



CDT SAUVIGNY-LE-BOIS
Exploitant SUEZ
Tri du bois : 448 t

CSDND SAUVIGNY-LE-BOIS
Traitement des OMR : 3 677 t
Traitement du tout-venant : 3 000 t

ÉQUIPEMENTS SIEEEN / TONNAGES 2019

Commune	Quai de transfert	Plate-forme de compostage	
	OMA transitant par le quai	Bio	Déchets verts
Château-Chinon	1 842 t	-	397 t
Corbigny	1 733 t	775 t	1 316 t
Préporché	1 819 t	462 t	1 701 t
Rix	2 744 t	258 t	2 777 t
Rouy	1 026 t	1 508 t	4 346 t
Champvert	4 067 t	-	-
Chantenay	2 739 t	-	-



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGPD) fixe des taux de valorisation ambitieux d'ici 2025 : 76 % pour les déchets inertes en sortie de chantier (tuiles, béton, briques...) et 65 % pour les déchets non-dangereux non-inertes (bois, carton, biodéchets...).

Pour réduire la production de déchets issus des chantiers, une forte sensibilisation des acteurs du BTP sera nécessaire sur les choix de matériaux et leur traitement, la déconstruction

et le réemploi, notamment. Grâce à l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges, des filières de valorisation pourront être créées et permettre une exploitation raisonnée des ressources locales ainsi qu'une utilisation plus importante de matériaux de construction recyclés ou réemployés. La massification des déchets BTP sur des plateformes de tri modernes et adaptées, surtout en zones rurales, devra être envisagée pour limiter les distances et les fréquences de transport. La valorisation locale des déchets non-dangereux (réemploi, réutilisation), grâce à la création de matériauthèques par exemple, contribueront à réduire l'impact du transport.

POURSUITE DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

L'implication des élus est l'une des conditions-clés de la réussite du projet territorial que le SIEEEN met en œuvre. La gouvernance partagée de l'activité déchets sous-tend l'interaction des compétences collecte et traitement. La « Conférence des présidents » constitue l'organe d'expression de cette gouvernance.

Pour faciliter son fonctionnement, 3 sous-commissions déchets ont été créées, en 2017 :

- Gestion des papiers/emballages.
- Suivi des barèmes et coûts de gestion des déchets.
- Optimisation du fonctionnement du réseau de déchetteries.

Elles ont pour objet d'offrir des temps d'échanges et de discussions entre territoires et permettre ainsi aux élus de traiter de manière transversale la question de la gestion des déchets. Chaque sous-commission est chargée d'accompagner la mise en œuvre de projets, de faire remonter des problèmes et de proposer des solutions à l'instance « Conférence des présidents », qui elle-même soumet ses décisions à délibération du Comité syndical.

BILAN DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

En 2019, le SIEEEN a assuré le traitement des déchets de 9 EPCI, composés de 227 communes regroupant une population de 91 180 habitants.

Les réflexions menées dans le cadre de l'optimisation du réseau d'équipements ont conduit à la nécessité d'une restructuration complète de l'activité. L'enjeu est de parvenir à une stabilisation des coûts de traitement sur les prochaines années (hors évolution de la fiscalité). Cela implique également une rationalisation des moyens qui passera par un accroissement des prestations de compostage, une recherche de mutualisation et de complémentarité des moyens humains et matériels avec les EPCI, une reconversion des plateformes de compostage en nouvelles activités (stockage de bois énergie comme à Château-Chinon), entre autres.

LES INDICATEURS 2019



50 % des déchets ménagers valorisés sous forme matière ou organique
7 % en filières REP
20 % valorisés sous forme d'énergie



Tonnage bois énergie (plaquettes)
284 t

Production de compost
4 150 t

Matériaux récupérés en déchetteries
14 100 t

Emballages et papiers recyclés
9 170 t



47 000 t environ de déchets ménagers produits (DMA) dont **23 900 t** d'ordures ménagères (OMA)

Recours aux associations nivernaises d'insertion :
Tri du papier SIEEEN : plus de **5 000 h**

UN CO-PILOTAGE SIEEEN/ADHÉRENTS
POUR LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE
COMMUNE AUX OBJECTIFS PARTAGÉS

**12 RÉUNIONS
DE TRAVAIL
(SOUS-COMMISSIONS)**

**3 JOURNÉES
TECHNIQUES**

**3 CONFÉRENCES
DES PRÉSIDENTS**



L'évolution du mode d'exploitation des équipements amène à repenser l'organisation de l'activité avec un fonctionnement décloisonné axé sur la polyvalence. Une partie du personnel viendra renforcer, par ailleurs, la régie de transport en inversant le rapport régie/prestation dans l'exercice de la compétence Déchets. L'utilisation des nouvelles technologies et des outils informatiques seront au cœur des échanges et de l'organisation de l'activité.

Ces évolutions se feront de manière progressive, elles nécessiteront une montée en compétence des agents ainsi qu'une nouvelle gestion des ressources humaines.

L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

L'organisation mise en œuvre sur le territoire reste de façon immuable centrée sur une exigence : réduire au maximum les distances entre les zones de collecte et les installations de traitement afin de limiter les coûts de transport. Le SIEEEN déploie des solutions qui obéissent à une logique de réseau : maillage de ses équipements et allotissement géographique des marchés. Cette démarche permet de garantir une continuité de service et de pallier les problèmes éventuels sur un site par la réorientation des déchets vers un autre équipement.

LES MESURES DE PRÉVENTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La politique globale du SIEEEN vise à réduire au maximum l'impact environnemental des activités :

- **Pour le transport** : intégration du critère environnemental dans les marchés en misant sur des camions de plus grosse capacité ; optimisation des rotations de bennes (évacuation des déchets en bennes doubles, augmentation des volumes de caissons, optimisation du remplissage) ; et recherche d'exutoires de proximité (allotissement des marchés).
- **Pour le traitement et le stockage** : mise en œuvre d'une politique déchets destinée à réduire la mise en décharge et atteindre une valorisation maximale du contenu des poubelles (tri des biodéchets, valorisation énergétique d'une partie des déchets).

LES ÉCHANGES FINANCIERS

Les principes de solidarité et d'égalité constituent le socle de la facturation traitement du SIEEEN. Ils s'expriment à travers

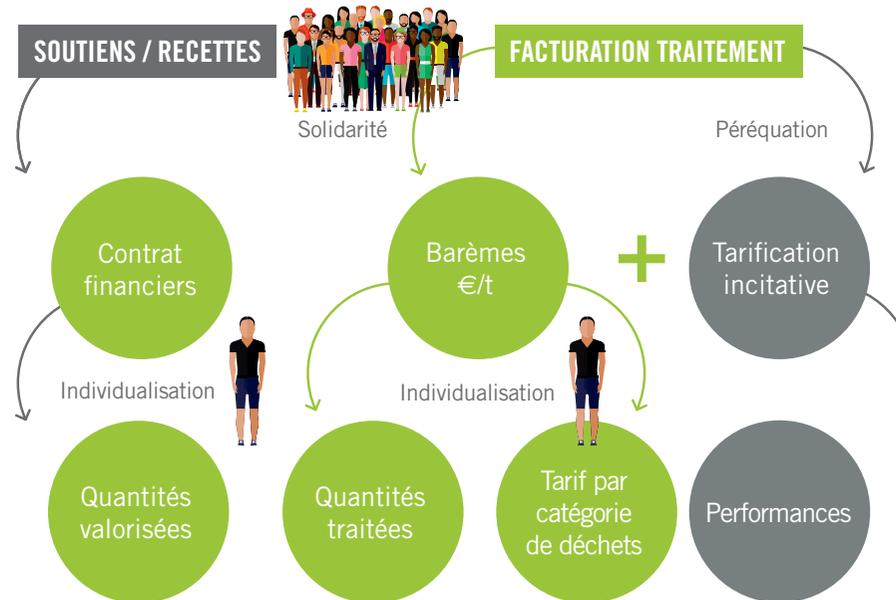
la péréquation. Chaque adhérent peut agir sur sa facture en réduisant ses tonnages et en améliorant ses performances de tri qui conditionnent le niveau de ses soutiens.

Depuis 2018, le SIEEEN et ses adhérents se sont engagés dans un contrat d'objectifs avec Citeo. Pour bénéficier de soutiens financiers supplémentaires, le territoire doit améliorer ses performances par rapport à 2016.

L'année 2019 a été consacrée au déroulement du premier plan d'actions inscrit dans ce contrat en vue d'atteindre ces objectifs de performances, et à la refonte des caractérisations (campagnes d'échantillonnage) afin de disposer d'indicateurs de suivi plus fiables. Le respect des 3 critères fixés par ce contrat d'objectifs lie plus que jamais les collectivités entre elles puisque les résultats et, par voie de conséquence, le niveau de soutiens versés sont appréciés globalement par Citeo. Une nouvelle clé de répartition des soutiens a, de ce fait, été définie. Tout en préservant la solidarité entre adhérents, elle permet aussi de récompenser l'effort individuel.



LES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES



LES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Zoom sur la lutte contre les dépôts sauvages

En 2019, le SIEEEN et l'ensemble des collectivités du territoire nivernais (EPCI et syndicats déchets), la Direction Départementale du Territoire (DDT58), ainsi que le CNFPT ont constitué un groupe de travail sur les dépôts sauvages. Plusieurs points problématiques ont été relevés tels que des dépôts relevant d'une infraction au règlement de collecte sur des points de collecte qui peuvent être le fait de résidents locaux. Même s'ils disposent de pouvoirs de police, les maires ruraux sont souvent démunis faute de moyens humains, devant la complexité de la réglementation ou par crainte de représailles. Les actions engagées sont essentiellement curatives et accompagnées occasionnellement d'une répression très disparate selon les territoires. Les dispositifs mis en œuvre, aujourd'hui, s'avèrent souvent inefficaces : faible impact de communication et de sensibilisation, manque de moyens pour faire les constats et classement sans suite ou absence de dépôt de plainte. Le souhait est de renforcer et d'améliorer l'efficacité de la répression en appréciant, toutefois, la régularité juridique des démarches engagées ou entrevues. Des actions collectives innovantes doivent être initiées, d'une part pour prévenir et sensibiliser de façon plus impactante, d'autre part, pour mieux coordonner le signalement, mutualiser les moyens et unifier les procédures. Une demi-journée d'information et de sensibilisation des maires, piliers incontournables dans la lutte contre les dépôts sauvages, sera organisée après les élections municipales en 2020, en collaboration avec le CNFPT et l'Union Amicale des Maires de la Nièvre.

LES AUTRES ACTIONS

- Développement de la filière plâtre.
- Poursuite de l'accompagnement de la microcrèche de Corbigny dans l'utilisation et la promotion des couches lavables.
- Mise aux enchères d'ordinateurs du SIEEEN pour le personnel.
- Étude de la valorisation des livres dans la filière papier quand ils ne peuvent être donnés ou vendus car trop abîmés.

L'ANIMATION TERRITORIALE

Le réseau d'ambassadeurs du tri et de la prévention a été créé, il y a une dizaine d'années, pour insuffler une dynamique de territoire par de multiples actions ciblées. Fondé sur le principe de la mutualisation des moyens et des coûts, il répondait aux attentes des collectivités dont la taille ne justifiait pas alors l'emploi de personnels.

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

La production des déchets ménagers a légèrement progressé sous l'effet de l'augmentation de la part de tout-venant en déchetterie.

L'effet à moyen terme des actions d'économie circulaire, le lancement d'une étude sur les déchets du BTP, le déploiement des ressourceries, l'introduction de l'incinération parmi les modes de traitement et l'extension des consignes de tri des plastiques offrent de réelles opportunités d'infléchir la courbe de production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de tout venant et ce faisant, de relancer la dynamique de prévention et de tri.

OBJECTIFS GRENELLE NATIONAUX :

- Valoriser en poids **55 %** des déchets non-dangereux et non-inertes d'ici **2020**.
- Réduire le poids des déchets ménagers p/2010 de **10 %** d'ici **2020**.
- Réduire de **30 %** les déchets non-dangereux non-inertes enfouis entre **2010** et **2020**.



L'année 2019 a marqué un tournant dans le fonctionnement de l'animation territoriale. Les structures intercommunales issues des fusions ont hérité de territoires suffisamment vastes pour disposer de personnels à temps complet. Ce qui a conduit à l'intégration progressive des ambassadeurs du SIEEEN au sein de leur structure.

La prise en charge directe des personnels modifie l'organisation du réseau. Les collectivités souhaitent, aujourd'hui, une gestion

décentralisée du réseau et disposer d'une plus grande autonomie dans le choix et la mise en œuvre des actions. Le SIEEEN doit s'adapter à cette évolution et tendre, sur le plan opérationnel, vers plus d'accompagnement des territoires et moins de coordination. La fusion des postes de coordinateur et de chargé de mission est le reflet de ce changement. Les supports et méthodes de travail doivent suivre également cette évolution. La plate-forme collaborative « ActiveCollab » répond à ce besoin en offrant

un panel de fonctionnalités : agenda partagé, plate-forme de dépôt des documents de travail et espace interactif (échanges de mails, documents partagés...).

EXEMPLES D'ACTIONS DE PRÉVENTION

- Réalisation du feuilleton « Pour le meilleur et pour le tri » pour sensibiliser les Nivernais à différentes problématiques déchets.
- Élaboration conjointe d'actions de sensibilisation du grand public lors d'événements nationaux (Semaine européenne de la réduction des déchets...).
- Opération « Coup de balai sur les produits dangereux » lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD).
- Mise à jour de la communication sur les nouveaux modes de collecte des déchets des plaisanciers sur le Canal du Nivernais.



LES AMBASSADEURS DU TRI ET DE LA PRÉVENTION EN 2019

11 AMBASSADEURS

dédiés aux activités de tri et de prévention

30 %

des actions ont ciblé le grand public

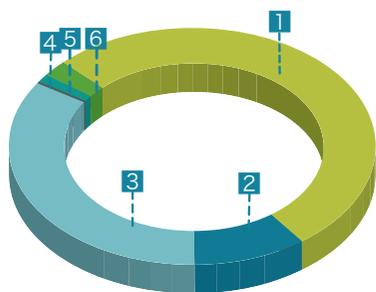
1 500 JOURS

dédiés à la réalisation des actions de proximité

OÙ TROUVER UNE RECYCLERIE EN NIÈVRE ?

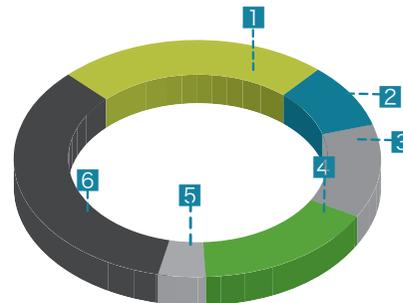


DÉPENSES EXPLOITATION



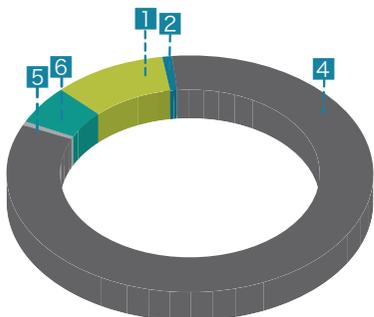
	Montants	%
1 Charges à caractère général	3 794 020	52,30
2 Charges de personnel	738 845	10,20
3 Autres charges de gestion courante	2 475 052	34,10
4 Charges financières	6 250	0,10
5 Charges exceptionnelles	81 501	1,10
6 Dotations aux amortissements	163 139	2,20
TOTAL	7 258 808	100,00

DÉPENSES INVESTISSEMENT



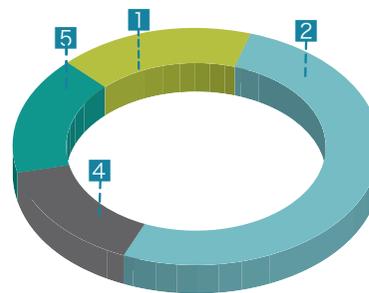
	Montants	%
1 Sites d'exploitation déchets ménagers	259 239	24,10
2 Remboursement de la dette	94 444	8,80
3 Titre de participation	138 759	12,90
4 Opérations patrimoniales	172 740	16,10
5 Amortissement des subventions	42 961	4,00
6 Déficit antérieur reporté	366 717	34,10
TOTAL	1 074 859	100,00

RECETTES EXPLOITATION



	Montants	%
1 Produits des services	777 689	10,40
2 Produits exceptionnels	67 058	0,90
3 Atténuations de charges	-	0,00
4 Dotations et subventions	6 215 053	83,00
5 Amortissement des subventions	42 961	0,60
6 Excédent antérieur reporté	388 626	5,20
TOTAL	7 491 387	100,00

RECETTES INVESTISSEMENT



	Montants	%
1 FCTVA	187 488	14,00
2 Subvention État-Ademe	568 406	42,40
3 Emprunts	-	0,00
4 Dotations aux amortissements	163 139	12,20
5 Opérations patrimoniales	172 740	12,90
TOTAL	1 339 370	100,00

